

## **Éclairage public**

### **Entretien et maintenance de l'éclairage public de Rennes Métropole**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Rennes Métropole assure l'exploitation, la maintenance et la modernisation de l'éclairage public des 43 communes de son territoire. En 2030, Rennes Métropole aura réduit de 40% ses consommations d'énergie sur son patrimoine éclairage public grâce à un important programme de rénovation et de modernisation de ses installations qui permettra à terme de généraliser la LED et de réduire les pannes. Dans le contexte de tension sur la disponibilité et le coût de l'énergie, les travaux programmés dans la métropole se poursuivent et s'intensifient. Une démarche de concertation avec les 43 communes est actuellement en cours sur les horaires d'éclairage public afin d'augmenter les périodes d'extinction nocturne. Dans les jours à venir, les décisions seront prises, elles donneront lieu à une communication. Suite aux différentes pannes constatées par les usagers sur Rennes (éclairage en journée ou non allumage la nuit), le présent communiqué a pour objet d'expliquer le mode de fonctionnement de la commande de l'éclairage public et les modalités de prise en charge des éventuels dysfonctionnements.

#### **Fonctionnement du système de l'éclairage public à Rennes**

La Ville de Rennes compte 28 000 lampadaires sur les 82 000 répertoriés dans Rennes Métropole. Le déclenchement automatique de l'extinction ou de l'allumage des 28 000 points lumineux de la ville est lié à un système géré par Enedis. Ce système dispose de détecteurs crépusculaires qui lorsque la luminosité baisse ou lorsque la luminosité augmente, transmettent l'information à des armoires électriques d'allumer ou d'éteindre automatiquement l'éclairage public, sans avoir à actionner de commande manuellement. Cette commande est pilotée à partir de 6 postes. Ce système est voué à disparaître car d'autres technologies plus modernes seront déployées dans les années à venir par Rennes Métropole, dans le cadre de la modernisation de son réseau.

#### **Constat de dysfonctionnements**

En moyenne, Enedis enregistre une à deux pannes importantes de ce système tous les ans et des pannes d'une importance moindre tous les un mois et demi environ. Ces pannes peuvent générer potentiellement 2 types d'impacts : des retards d'allumages sur une partie de la Ville ou des prolongements d'allumages bien que le jour soit levé. Dans le contexte de tension sur la disponibilité et le coût de l'énergie, les équipes de Rennes Métropole et d'Enedis sont pleinement mobilisées pour entretenir de manière préventive

ces équipements et éviter la survenue de ce type de pannes ainsi que pour intervenir le plus rapidement possible dès qu'un incident est détecté.

### **Délais de prise en compte et de réparation**

Par nature, les pannes rencontrées lors de l'allumage ou de l'extinction de l'éclairage public sont aléatoires et ne peuvent être anticipées. Par conséquent, les délais de réparation sont variables. Les équipes de Rennes Métropole et d'Enedis travaillent en coordination pour assurer la maintenance quotidienne des équipements et sont mobilisables par un système d'astreinte 24h/24h, 7j/7 pour répondre aux défaillances des systèmes électriques. Cela a notamment été le cas le dimanche 4 septembre dernier où 4 heures ont été nécessaires pour que la panne détectée (vers 8 h) soit résolue par Enedis (aux alentours de midi). Une heure a été nécessaire pour résoudre la panne du samedi 1<sup>er</sup> octobre.

Par ailleurs, régulièrement, des essais ou vérifications de bon fonctionnement sont réalisés sur le système d'éclairage. Ils peuvent occasionner l'allumage de certains quartiers de Rennes en journée. Ce temps d'allumage reste limité dans le temps (exemple dans le quartier Cleunay mardi 27 septembre au matin).

Service de Presse Rennes  
Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34  
[Espace Presse](#)

